

RÉUSSIR LE CAPES EXTERNE
DE DOCUMENTATION

R É U S S I R L E
C A P E S
E X T E R N E
D E D O C U M E N T A T I O N

CONFORME À L'ARRÊTÉ DU 19 AVRIL 2013

BERNARD HEIZMANN

ÉLODIE ROYER

PRÉFACE DE VINCENT LIQUÈTE

Auteurs

Bernard Heizmann est professeur documentaliste à l'ESPE de Lorraine. Responsable de la préparation au concours interne dans l'académie de Nancy-Metz, il est coresponsable du master MEEF second degré parcours « documentation » qui accueille la préparation au CAPES externe de documentation à l'Université de Lorraine. Il a été membre du jury des concours externe et interne.

Élodie Royer est professeur documentaliste. Ex-professeur de discipline, elle est conseillère pédagogique et intervient dans le master MEEF second degré parcours « documentation » à l'Université de Lorraine.

Directeur de publication

Brigitte Courbet-Manet

Directeur artistique

Samuel Baluret

Responsable éditorial

Charles-Xavier Schäfer

Coordination éditoriale

Iris Munsch

Mise en pages

STDI

Conception graphique

DES SIGNES studio Muchir et Desclouds

ISSN : en cours

ISBN : 978-2-86627-506-8

© Canopé Académie Nancy-Metz 2014

(établissement public à caractère administratif)

95 rue de Metz

CO 43320

54014 Nancy Cedex

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes des articles L.122-4 et L.122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective », et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite ».

Cette représentation ou reproduction par quelque procédé que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français de l'exploitation du droit de copie (20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris) constitueraient donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal.

PRÉFACE

En 2003, Jean Michel écrivait dans un article de la revue *Hermès* : « Au cours des dix dernières années, le milieu professionnel de la documentation a connu de substantielles et irréversibles mutations, plus ou moins bien perçues et vécues par les acteurs de terrain eux-mêmes comme par ceux qui les emploient ou bénéficient de leurs services. Il n'est pas exagéré de parler de rupture de pente dans l'évolution d'une profession qui affirme aujourd'hui plus nettement son positionnement, sa valeur ajoutée, ses compétences et qualifications et sa contribution aux débats inhérents au développement de la société de l'information et de la connaissance. Pour autant, cette profession est moins que jamais identifiable à un modèle unique et des tendances contradictoires d'identification et d'évolution coexistent, contribuant à brouiller l'image d'un milieu professionnel déjà fortement chahuté¹ ». Malgré les instabilités, voire les incertitudes des professions de l'information en général, et celles de la documentation en particulier, nombre d'étudiants aux parcours universitaires variés font le choix de s'inscrire puis de passer le CAPES externe de documentation. Il devient alors utile et salutaire de s'atteler à la tâche en proposant, de manière synthétique, un mode d'accompagnement méthodologique à la préparation de ce CAPES, venant enrichir les offres de formation et d'enseignement proposées sous diverses formes aux candidats.

Aider et accompagner un candidat à ce concours peut paraître ambitieux, voire irréaliste face à la masse de données, de savoirs et d'informations nécessaires, pour cerner en quelques dizaines de pages, les contours de ce métier. C'est pourtant le défi que se sont lancé Bernard Heizmann et Élodie Royer ; les auteurs parviennent au fil des pages non seulement à indiquer des éléments de méthode, mais également à sensibiliser le lecteur aux « logiques cachées » des nouvelles épreuves du CAPES externe ainsi qu'à la réorientation épistémologique de chacune d'elles.

La force de ce travail repose essentiellement sur trois principes : d'une part, l'énonciation de recommandations afin d'offrir toutes les chances de réussir le concours, notamment en veillant, en se familiarisant avec les ressources, les outils et les dispositifs, et plus fondamentalement en s'ouvrant à l'actualité culturelle et aux domaines de la connaissance ; d'autre part, le souhait constant de replacer les questions et problématiques info-documentaires dans le contexte scolaire, au sein de l'organisation actuelle du système éducatif français ; enfin, un regard lucide sur le socle scientifique de cette profession qui s'est résolument déplacé, avec ce nouveau CAPES, vers les Sciences de l'information et de la communication (SIC), nécessitant à la fois de connaître les principaux auteurs, concepts et notions de l'info-documentation. Cet ouvrage cherche également à aborder quelques points liés à l'actualité du domaine. À l'heure où l'hybridation des contenus documentaires et physiques est interrogée, où l'espace documentaire CDI est susceptible de s'organiser en *learning centre* ou centre de connaissances et de culture (3C), former à la méthodologie documentaire revient à centrer la réflexion des candidats sur le cœur du métier.

De plus, à une période où de nombreuses tendances et orientations se croisent dans le meilleur des cas, s'affrontent parfois, à travers des préférences didactiques, managériales, bibliothéconomiques, culturelles... les candidats au concours relèveront, dès les premières pages de cet ouvrage, l'importance de concevoir ce métier à travers une bonne connaissance

1 MICHEL, Jean. Les documentalistes : l'urgence d'une reconnaissance sociale. *Hermès*, n° 35, 2003, p. 185.

du système éducatif et de ses réformes, la considération des grands courants, des modèles et des méthodes en pédagogie et en didactique disciplinaire, sans omettre que les nouvelles épreuves font explicitement référence aux SIC, constituant dès lors l'assise scientifique du professeur documentaliste.

Pour conclure, je soulignerais que progressivement la « documentation scolaire », comme la documentation en général, ne centre plus l'essentiel de ses activités sur la gestion et l'analyse de l'objet « document », mais plutôt sur la tentative de compréhension de ce que sont les informations et leurs circulations dans diverses sphères (scolaires, économiques, éditoriales...). Hubert Fondin indiquait déjà en 2005 : « *L'information est-elle un objet réel, objectif, ou un objet social ? À travers cette interrogation est posée toute la question du "sens" et de son attribution*² ». L'enjeu nous semble de taille pour de futurs professeurs documentalistes.

Vincent LIQUÈTE
Professeur des universités en SIC
Université de Bordeaux

2 FONDIN, Hubert. La science de l'information ou le poids de l'histoire, In *Les Enjeux de l'information et de la communication* [en ligne]. Grenoble : GRESEC, 2006. [consulté le 4/09/2012]. Disponible à l'adresse : http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2005/Fondin/index.php.

SOMMAIRE

5	PRÉFACE
7	SOMMAIRE
9	AVANT-PROPOS
11	LA MÉTHODE : POUR BIEN SE PRÉPARER
13	1.1. Présentation des épreuves
17	1.2. Six recommandations pour réussir... plus une !
19	1.3. Les épreuves écrites
27	1.4. Les épreuves orales
35	1.5. Culture générale
37	1.6. Un <i>vade-mecum</i> : quelques références à consulter régulièrement tout au long de la préparation
39	DES NOTIONS : POUR BIEN MAÎTRISER SON SUJET
41	2.1. Connaître le système éducatif
53	2.2. Avoir des connaissances en pédagogie générale et dans le domaine de la pédagogie et de la didactique info-documentaires
63	2.3. Avoir des connaissances dans le champ des SIC et en bibliothéconomie
79	2.4. Connaître le métier de professeur documentaliste
93	LES SUJETS : POUR BIEN S'ENTRAÎNER
95	3.1 Épreuve de maîtrise de savoirs académiques
105	3.2 Étude d'un sujet de politique documentaire
111	3.3. Épreuve orale de mise en situation professionnelle
117	3.4. Épreuve orale d'entretien à partir d'un dossier
121	3.5 Grilles d'auto-évaluation
123	CONCLUSION
125	TABLE DES SIGLES
129	INDEX NOTIONNEL
131	BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE
133	SUR LA MÊME THÉMATIQUE

AVANT-PROPOS

Le CAPES externe de documentation est un concours difficile : son niveau d'exigence en termes de contenus est très important, et les contraintes auxquelles il soumet les candidats, notamment en matière de gestion du temps, sont particulièrement lourdes. Il est donc essentiel de bien se préparer. Cette préparation passe par un certain nombre d'étapes et d'activités incontournables. Tout d'abord, chaque candidat doit s'assurer qu'il remplit toutes les conditions requises (voir les pages SIAC sur le site du ministère) avant de s'inscrire au concours. Il doit ensuite veiller à se mettre à niveau sur le plan des contenus scientifiques et des connaissances professionnelles qui constituent le socle du concours et du métier. Enfin, et c'est essentiel, le candidat ne doit pas hésiter à s'entraîner régulièrement à chacune des épreuves du concours, par des mises en situation au format réel.

Le présent ouvrage se veut un *vade-mecum* qui poursuit un double objectif. En complément d'une autre préparation suivie par le candidat, par exemple dans le cadre d'un master ou avec le CNED, il propose d'une part un ensemble comprenant les fondamentaux sur lesquels s'appuyer pour se préparer et fournir une prestation conforme aux attentes du jury, et d'autre part des fiches méthodologiques. Ces fiches portent sur chacune des épreuves. Des fiches notions, qui touchent aussi bien aux SIC qu'au métier lui-même ou encore au système éducatif, ainsi que des sujets accompagnés d'éléments de corrigés permettront au candidat de mieux saisir les domaines, les enjeux et les spécificités du concours. Leur raison d'être est de donner des habitudes de travail et quelques clés utiles à la poursuite et à l'approfondissement du travail de préparation sur le plan personnel, en fonction des points forts et des lacunes éventuelles de chacun.

Cet ouvrage n'a pas la prétention de suffire au candidat qui veut mettre toutes les chances de son côté. Il se veut un déclencheur, un catalyseur, qui donne envie d'aller plus loin, qui stimule le candidat en lui ouvrant des pistes d'activités, de lectures et de recherches personnelles. Son ambition est d'amener chacun à mesurer l'ampleur de la tâche en termes de contenus et d'exigences, à trouver, avec les fiches, les outils et les sujets présentés, un premier et solide point d'appui qui lui permette de se mettre plus aisément au travail et de se constituer son propre cahier des charges, sa propre feuille de route en fonction de son cursus. Il pourra ainsi explorer un terrain qui, pour être vaste – du *learning centre* au conseil de la vie lycéenne en passant par le traitement documentaire –, n'en est pas moins cartographiable et maîtrisable.

Devenir professeur documentaliste, c'est choisir un métier qui, par sa richesse et sa complexité, conduit à rester en permanence en veille et en éveil pour soi-même, sur le plan des évolutions professionnelles, et pour les élèves et les enseignants, sur les plans pédagogique, disciplinaire et institutionnel. Veille et éveil sont deux mots-clés qu'il convient d'avoir constamment à l'esprit pendant qu'on prépare le concours.

LA MÉTHODE :
POUR BIEN
SE PRÉPARER

1 . 1 . PRÉSENTATION DES ÉPREUVES

Les épreuves, qui avaient déjà été en grande partie refondues et remaniées suite au processus de « mastérisation », viennent d'être à nouveau redéfinies dans l'arrêté du 19 avril 2013, paru au JORF du 27 avril 2013, qui définit les modalités du concours à compter de la session 2014. Il convient bien sûr également de se reporter aux derniers rapports afin d'avoir des précisions sur les attentes et les recommandations du jury.

Le paragraphe d'introduction de l'arrêté indique quelles sont globalement les attentes pour l'ensemble des épreuves, écrites et orales.

« L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement. »

Sont précisés très sommairement les champs dans lesquels les candidats devront disposer de connaissances solides. L'accent est mis sur la dimension pédagogique et didactique du concours, et par conséquent du métier.

Voici une première présentation des épreuves, qui s'appuie sur le texte de l'arrêté et sur la note de commentaires, parue en février 2014 et disponible à l'adresse : http://cache.media.education.gouv.fr/file/notes_commentaires/33/0/nc_capes_ext_documentation_304330.pdf.

1.1.1. ADMISSIBILITÉ : LES ÉPREUVES ÉCRITES

1.1.1.1. Épreuve de maîtrise de savoirs académiques

« L'épreuve comporte deux parties.

La première partie consiste en une composition à partir d'un texte et porte sur un sujet relevant des sciences de l'information et de la communication. Elle permet d'évaluer, en

particulier, la capacité du candidat à organiser une démonstration et à étayer par des connaissances précises en sciences de l'information et de la communication. La deuxième partie est une réponse à une question se rapportant à l'histoire, aux enjeux et à l'épistémologie de la documentation. Elle permet d'évaluer des connaissances en matière de documentation. Durée : cinq heures ; coefficient 1. »

Le propos est sibyllin mais il indique clairement les paramètres essentiels : l'épreuve se décompose en deux parties et réclame du candidat qu'il produise – en cinq heures – deux écrits complexes. La gestion du temps sera une des clés de la réussite à cette épreuve.

Pour la composition, le candidat dispose d'un court texte (un extrait généralement) et d'un sujet situés dans le champ des SIC (en 2012, un texte de Jean Meyriat et en 2013, un texte de Bertrand Calenge), à partir desquels il doit rédiger une composition, exercice écrit que l'on peut apparenter à la dissertation, puisque le candidat doit y démontrer sa capacité à argumenter et à faire état en même temps de ses connaissances (auteurs, notions, textes fondateurs, enjeux, débats, actualités scientifique et professionnelle) dans le domaine concerné.

La note de commentaires précise : « La première partie est définie comme une composition, c'est-à-dire un écrit structuré autour d'une problématique. Elle prend appui sur un texte de qualité scientifique. Le sujet relève des sciences de l'information et de la communication : il peut donc concerner l'un ou l'autre des domaines suivants : théories de l'information et de la communication, histoire du livre et des médias, société et culture de l'information, droit de l'information et ses applications, déontologie, économie de l'information et du livre (marché, circuits de production, acteurs, coûts et enjeux), information scientifique et technique, médias, évaluation de l'information, circuits de diffusion, recherche d'information (aspects théoriques et techniques), veille, usages et médiations.

Le candidat doit montrer sa connaissance des notions et concepts évoqués par le texte, analyser la pensée de l'auteur et la confronter à d'autres auteurs qu'il a eu l'occasion de découvrir durant ses études.

Une attention particulière est portée à :

- la rigueur du raisonnement à partir d'une problématique bien cernée ;
- la richesse des connaissances et à leur mise en perspective ;
- la clarté de l'expression écrite (absence de jargon, mais précision des idées) ;
- la maîtrise de la langue française. »

Elle insiste sur la dimension scientifique de l'exercice, en listant notamment les domaines circonscrits par l'épreuve. Sont pointés également la nécessité de produire un écrit structuré et problématisé (ça va mieux en le disant...) ainsi que les critères de réussite, qui vont de la qualité de la langue à celle de l'argumentation en passant bien sûr par les connaissances et leur maîtrise. Le candidat ne doit pas livrer ses fiches de lecture, mais bien démontrer qu'il a compris les enjeux et sait relier (« mise en perspective ») les concepts et les points de vue entre eux.

La seconde partie de l'épreuve, la « réponse à une question » (« dictionnaires et encyclopédies » en 2012, « le dépôt légal » en 2013) peut être rapprochée, la brièveté en moins et la réflexion et la complexité en plus, d'une « question de cours ». Notons d'ailleurs qu'en 2012 et 2013, la « question » n'a pas pris la forme syntaxique d'une question... Le champ est là aussi circonscrit avec une relative précision : histoire, enjeux et épistémologie de la documentation, connaissances en matière de documentation.

Le barème n'est pas indiqué, ce qui empêche de mesurer l'importance respective des deux parties de l'épreuve, et en termes de note, et en termes de gestion du temps. On peut faire l'hypothèse raisonnable d'une répartition qui serait de l'ordre de 2/3-1/3 (2/3 de la note pour la composition et 1/3 pour la réponse à la question) et aurait donc une conséquence mécanique sur l'organisation du candidat, notamment donc si on pense à la gestion du temps.

Les deux temps de l'épreuve exigent du candidat qu'il dispose d'une solide culture (pré)professionnelle et scientifique dans le domaine des SIC et qu'il réalise des écrits problématisés et structurés qui valoriseront ses connaissances et attesteront de ses capacités d'analyse des sujets proposés.

1.1.1.2. Étude d'un sujet de politique documentaire

« L'épreuve consiste en l'étude d'un sujet de politique documentaire relative à un établissement scolaire du second degré. Elle prend appui sur un dossier. À partir d'une problématique dégagée à sa lecture, le candidat établit un plan de classement, rédige une note de synthèse, puis conclut en exprimant un point de vue personnel sur le sujet traité. L'épreuve permet d'évaluer, en particulier, la capacité du candidat à extraire les idées essentielles d'un dossier et à les restituer avec un esprit de synthèse. La conclusion permet d'évaluer sa capacité à prendre un recul critique par rapport aux informations apportées en rapport avec sa future activité professionnelle.

Durée : cinq heures ; coefficient 1. »

La note de commentaires reprend des extraits du texte officiel en lui apportant quelques précisions :

« Le candidat dispose d'un dossier d'environ 30 pages qui se rapporte à un sujet de politique documentaire relative à un établissement scolaire du second degré (gestion d'une organisation documentaire et d'un système d'information, fonctionnement de bibliothèques publiques ou centres de documentation, politique d'acquisition, veille stratégique, accueil et accompagnement des publics, animation et formation, politique de lecture, évaluation). Il en dégage une problématique, « établit un plan de classement, rédige une note de synthèse, puis conclut en exprimant un point de vue personnel sur le sujet traité ». Ce « point de vue personnel » doit permettre au candidat d'exprimer ses connaissances sur le sujet en faisant référence à des sources ou des situations non contenues dans le dossier et qu'il a pu rencontrer durant son cursus universitaire. « L'épreuve permet d'évaluer, en particulier, la capacité du candidat à extraire les idées essentielles d'un dossier et à les restituer avec un esprit de synthèse. La conclusion permet d'évaluer sa capacité à prendre un recul critique par rapport aux informations apportées en rapport avec sa future activité professionnelle. » »

La notion de « politique documentaire » appliquée à un établissement scolaire est exemplifiée, en même temps que le « point de vue personnel » est explicité : comme la note de synthèse elle-même n'autorise pas l'expression d'un point de vue sur le sujet du dossier ou sur les documents qu'il contient, c'est dans la conclusion que le candidat aura le loisir de prendre position de façon argumentée et étayée, en s'appuyant sur ses connaissances, expériences et lectures. Ses compétences dans le domaine de l'analyse et du traitement documentaire sont mises en avant : il les active durant l'épreuve, comme il aura à les activer durant sa vie professionnelle.

Les productions attendues sont donc au nombre de trois et sont fortement liées : la *note de synthèse* : elle est accompagnée d'un *plan de classement*, manière de sommaire du dossier, qui présente les documents de façon organisée avec titres et sous-titres et qui structure la note elle-même ; la conclusion de la note de synthèse, dans laquelle le candidat exprime un *point de vue personnel* sur le sujet du dossier qui lui a été soumis, et qui est donc l'occasion pour lui de prendre position en tant que futur professionnel, ce qui est bien entendu proscrit dans le développement même de la note où la neutralité est la règle.

1.1.2. ADMISSION : LES ÉPREUVES ORALES

1.1.2.1. Épreuve de mise en situation professionnelle

« L'épreuve comporte deux volets.

Le premier volet consiste pour le candidat à élaborer une séquence pédagogique ou éducative nécessitant l'exploitation de ressources documentaires.

À partir d'un sujet tiré des programmes et instructions de l'enseignement secondaire, le candidat constitue un corpus de documents numériques, puis expose, devant le jury, la situation envisagée, justifie ses choix de nature pédagogique et éducative, et explicite sa démarche. Il indique les apprentissages informationnels des élèves qui peuvent être articulés à cette situation.

Pour le second volet, le candidat, d'une part, élabore une bibliographie sur le sujet proposé incluant les éléments du corpus et des documents complémentaires qu'il juge utiles, d'autre part, effectue l'analyse documentaire de deux documents de son choix tirés du corpus.

Le jury apprécie la pertinence de la sélection en fonction des objectifs pédagogiques ou éducatifs visés ainsi que la qualité du traitement documentaire effectué. Il peut demander des précisions au candidat, voire des éléments de traitement d'un ou de plusieurs autres documents.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure, dont vingt minutes maximum d'exposé ; coefficient 2. »

Cette épreuve comporte une double dimension, technique et pédagogique, les deux étant bien entendu étroitement liées. Le candidat, à partir d'un sujet qui relève de la mise en situation ou de l'étude de cas, doit en effet démontrer sa capacité d'une part à choisir et à traiter bibliographiquement et documentairement des documents au regard d'un sujet et, d'autre part, à justifier pédagogiquement ses choix tout en concevant et en présentant une séquence pédagogique intégrant des apprentissages informationnels. Plusieurs aspects

du métier sont ici convoqués et du lien est créé entre eux. Les deux « volets » de l'épreuve ont certes des objectifs et un déroulement spécifiques mais il faut constater que, durant ces deux temps, ces différents aspects sont toujours coprésents, avec des priorités et des importances différentes mais sans exclusive.

La note de commentaires précise certains points, notamment les modalités organisationnelles et techniques de l'épreuve, qui a lieu sur machine, mais il faut d'ores et déjà savoir que le jury, via un site internet, présente, avant l'épreuve, toutes les modalités techniques et notamment la plateforme qui est mise à disposition des candidats, par ailleurs, ajoutons-le, très bien encadrés, accompagnés et informés, le jour même de l'épreuve.

« VOLET 1

Le candidat doit élaborer une séquence pédagogique ou éducative nécessitant l'exploitation de ressources documentaires. Le candidat traite un sujet proposé par le jury et issu des programmes et instructions de l'enseignement secondaire. Le jury peut indiquer (ou ne pas indiquer) à quel niveau il demande que ce sujet soit traité. Le candidat dispose d'un ordinateur connecté à Internet. Il conduit un travail de recherche pour traiter le sujet proposé, en utilisant pour cela toute ressource en accès public sur Internet ainsi que les ressources spécifiques éventuellement disponibles sur le poste de travail. Le candidat doit sélectionner des documents numériques qui permettent de traiter le sujet. Il doit lors de l'entretien expliciter sa stratégie de recherche, ses choix de sources qui peuvent être diverses (sites web, portails, annuaires, bases de données, blogs, etc.) et justifier sa démarche pédagogique. Le candidat indique les apprentissages informationnels qui peuvent être articulés à cette situation.

VOLET 2

«Le candidat, d'une part, élabore une bibliographie sur le sujet proposé, incluant les éléments du corpus et des documents complémentaires qu'il juge utiles ; d'autre part, effectue l'analyse documentaire de deux documents de son choix tirés du corpus.» Le candidat apprécie lui-même le nombre de références qui composent la bibliographie et justifie ses choix. Le candidat effectue le traitement de deux des documents du corpus. Il indique quel type de traitement il a choisi et dans quel objectif. Il met en évidence sa connaissance des normes utilisées. Au cours de l'entretien, le jury demande des précisions d'ordre pédagogique ou documentaire. Il peut inviter le candidat à compléter ses recherches sur le sujet ou le traitement documentaire réalisé ; il peut proposer d'élargir la situation, notamment à un autre niveau d'enseignement. Il peut aussi demander des éléments de traitement d'un ou de plusieurs autres documents. «Le jury

apprécie la pertinence de la sélection en fonction des objectifs pédagogiques ou éducatifs visés, ainsi que la qualité du traitement documentaire effectué.» »

Des indications sont données sur les ressources mises à disposition, ainsi que sur les attentes en termes d'explicitations et de précisions : le candidat doit justifier ses choix aussi bien pédagogiques que documentaires et démontrer ses connaissances dans ces deux champs ; le champ de la pédagogie doit être maîtrisé, celui de la bibliothéconomie aussi, et encore une fois, il appartient au candidat de faire le lien entre les deux.

1.1.2.2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

« L'épreuve comporte un exposé portant sur une question posée par le jury, suivi d'un entretien avec celui-ci. Elle prend appui sur un dossier proposé par le jury, comprenant un ou plusieurs documents (de nature scientifique, didactique, pédagogique, extraits de manuels ou travaux d'élèves).

Outre l'aptitude au dialogue et au recul critique du candidat, l'épreuve permet d'apprécier sa culture scientifique et professionnelle, son approche des ressources utiles aux élèves et plus largement aux communautés éducatives dans la société numérique, ses connaissances en matière de développement des compétences des élèves, d'aides pédagogiques et éducatives, d'organisation des temps de vie de l'élève. L'entretien permet aussi d'évaluer la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Durée de la préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (vingt minutes d'exposé maximum suivies de quarante minutes d'entretien ; coefficient 2). »

Voici ce qu'ajoute la note de commentaires :

« Le dossier fourni au candidat est d'un volume total d'une dizaine de pages.

Outre l'aptitude au dialogue et au recul critique du candidat, l'épreuve permet d'apprécier :

- sa culture scientifique et professionnelle,*
- son approche des ressources utiles aux élèves et plus largement aux communautés éducatives dans la société numérique,*
- ses connaissances en matière de développement des compétences des élèves, d'aides pédagogiques et éducatives, d'organisation des temps de vie de l'élève ;*
- sa capacité à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves,*
- sa capacité à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon*

réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société), et les valeurs qui le portent dont celles de la République. »

Des dossiers sont donc proposés, composés d'un petit nombre de documents, généralement trois, l'un étant plutôt institutionnel, l'autre théorique et le dernier relevant du « terrain ». Il s'agit bien sûr pour le candidat de démontrer à la fois sa connaissance du sujet proposé en même temps que sa capacité à créer du lien entre ce même sujet et le métier de professeur documentaliste dans ses différentes dimensions (ressources, connaissances des publics, connaissances des contextes d'exercice), en particulier la dimension pédagogique. Il faut donc aller au-delà de la simple synthèse du dossier proposé.

On retrouvera dans la première partie du présent ouvrage des éléments méthodologiques précis pour chacune des épreuves ainsi que, en troisième partie, des propositions de sujets et de corrections. Il s'agissait ici de poser le cadre et de voir aussi quelles sont les attentes d'ensemble. Il ressort de façon transversale que les candidats qui feront preuve de capacités de réflexion et d'argumentation alliées à de solides connaissances dans les domaines scientifiques et professionnels qui touchent au métier de professeur documentaliste seront évidemment valorisés.